



## Règlement du 1<sup>er</sup> tournoi national féminin U15 de la Saint-Pierre de Nantes



### **Article 1 :**

Toutes les joueuses participant au tournoi doivent présenter une licence de leur fédération, une carte d'identité nationale ou un passeport et être nées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2010. Ces documents doivent être réunis avant la première rencontre des équipes concernées pour l'établissement de la feuille de match. NB : tout autre document, même officiel (carte SNCF, carte scolaire, etc....) n'est pas pris en compte comme justificatif permettant de participer au tournoi.

### **Article 2 :**

Chaque club ou chaque sélection ne peut pas utiliser plus de 16 joueuses pendant la durée du tournoi. Les clubs sont autorisés à utiliser 6 joueuses étrangères à leur club, munies d'une licence de leur fédération, d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport, ainsi que d'une autorisation écrite de leur club actuel.

### **Article 3 :**

Pour le bon déroulement de cette manifestation, il est demandé de respecter strictement les horaires. Sauf cas de force majeure, un retard maximum de 10 minutes par rapport à l'horaire prévu est toléré. Si passé ce laps de temps une équipe est toujours absente, elle est déclarée forfait avec match perdu sur le score de 3 à 0.

### **Article 4 :**

Les rencontres se déroulent selon le règlement de la Fédération Française de Football, sauf pour l'exclusion temporaire à la suite d'un avertissement (voir article 5). Quatre remplacements par match sont autorisés. Une joueuse remplacée ne peut plus participer à la rencontre en cours. Lors des matchs de poule, les points sont attribués comme suit :

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Forfait : 0 point

### **Article 5 :**

Une joueuse avertie en cours de rencontre (carton jaune) est automatiquement exclue du terrain pendant une durée de 5 minutes. Son équipe continue le match avec une joueuse de moins durant ce temps. Une fois son exclusion temporaire purgée, la joueuse peut reprendre sa place, ballon en jeu après accord de l'arbitre et poursuivre la rencontre.

**Article 6 :**

Une joueuse expulsée lors d'une rencontre (1 carton rouge ou 2 cartons jaunes), ou à l'issue d'un match, est sanctionnée d'au moins un match de suspension ferme, à purger lors du match suivant (automatique). Le comité d'organisation se réserve le droit d'alourdir la sanction en cas de faits graves.

**Article 7 :**

Les 8 équipes sont réparties par poules de 4 (poules E et F). Chaque équipe rencontre les 3 autres à l'intérieur d'une même poule selon la formule d'un championnat. Les rencontres de poule durent deux fois 15 minutes. En cas d'égalité de points à la fin de ce classement, les équipes sont départagées comme suit :

Meilleure différence de buts

Meilleure attaque

Coups de pied au but selon le règlement de la F.F.F.

**Article 8 :**

Chaque équipe devra fournir deux jeux de maillots distincts dont la couleur dominante aura été communiquée au comité d'organisation. L'équipe nommée en premier dans l'ordre des matchs sera considérée comme recevant.

**Article 9 :**

La cérémonie de clôture se déroulera le samedi 27 avril à 18H30 en présence de l'ensemble des équipes participantes.

**Article 10 :**

Selon leur place dans les poules, les équipes seront classées comme suit :

- le premier du groupe E sera désigné E1
- le second du groupe E sera désigné E2
- le troisième du groupe E sera désigné E3
- le quatrième du groupe E sera désigné E4

Idem pour la poule F.

Les deux premiers de chaque poule se qualifient pour les ½ finales des places de 1 à 4. Les troisièmes et quatrièmes de chaque poule joueront une finale de classement pour les places de 5 à 8.

**Article 11 :**

Les matchs des ½ finales se déroulent en 2 fois 15 minutes.

Les finales du samedi pour le classement de la 8ème à la 5ème place se déroulent en 2 fois 20 minutes.

Les finales du samedi pour le podium (classement de la 4ème à la 1ère place) se déroulent en 2 fois 15 minutes.

En cas d'égalité à l'issue de ces rencontres, une série de 5 coups de pied au but est effectuée par 5 joueurs différents. En cas de nouvelle égalité, la séance de tirs au but se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage, à nombre de tentatives égales.

**Article 12 :**

Un contrôle des licences et des cartes d'identité (ou passeport) est effectué 15 minutes avant chaque rencontre en présence de l'équipe arbitrale.

**Article 13 :**

Le vainqueur du tournoi se voit remettre un trophée qu'il conserve une année et qu'il doit remettre en jeu lors de l'édition suivante. L'équipe qui gagne le tournoi à trois reprises, garde définitivement le trophée.

**Article 14 :**

En cas de litige, le comité d'organisation est seul juge de toute décision à prendre en cours de tournoi.